

Les différents numéros attribués à une entreprise agricole

Numéro	Forme	Objet	Qui le délivre ?
<p>N° SIREN Numéro d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements</p>	<p>Numéro à 9 chiffres</p>	<p>N° unique d'identification d'une entreprise auprès des divers organismes et personnes administratives (CDI, MSA, INSEE, etc...) Décret n°97-497 du 16/05/1997</p>	<p>L'INSEE * à partir de la déclaration de début d'activité faite par le Chef d'exploitation auprès du CFE, compétent, qui transmet à l'INSEE * la déclaration contient les principales caractéristiques de l'entreprise : état civil du déclarant, activités, lieu d'activité, nombre de salariés,...</p>
<p>N° SIRET = SIREN + NIC</p>	<p>Numéro à 14 chiffres * 9 premiers chiffres constitués du SIREN * 5 autres sont une clef de contrôle appelée NIC (<i>Numéro Interne de Classement</i>) propre à chacun des établissements d'une entreprise</p>	<p>N° d'identification attribué à chacun des établissements d'une entreprise</p>	<p>L'INSEE par le CFE * soit lors d'une constitution : articulé autour du n° SIREN * soit en cours d'activité : pour une création d'un nouvel établissement</p>
<p>N° RCS (Registre du Commerce et des Sociétés)</p>	<p>Présentation actuelle : N° SIREN (9 chiffres précédé de la mention « RCS » et suivi d'un numéro de gestion interne constitué par : - Les deux derniers chiffres de l'année en cours, - La lettre codificatrice de la catégorie juridique du déclarant (A : commerçants ; B : sociétés commerciales ; D : sociétés civiles) - Un numéro d'ordre de dossier Ex : RCS 389 452 124 00D1254</p> <p>Présentation ancienne : Abréviation « R.C.S » + NOM de la ville où se situe le greffe du Tribunal de Commerce dont relève la société, + lettre codificatrice de la catégorie juridique du déclarant + n° SIREN</p>	<p>N° d'immatriculation d'une personne physique commerçante ou personne morale soumise à l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.</p>	<p>Greffe du Tribunal de Commerce après retour de l'INSEE du numéro SIREN attribué à l'entreprise.</p>

Les différents numéros attribués à une entreprise agricole

Numéro	Forme	Objet	Qui le délivre ?
N° DE CHEPTEL	<p>N° à 8 chiffres constitué par :</p> <p>* N° du département 13, 04, 05, ... + N° INSEE de la commune + N° d'ordre de cheptel attribué à chacun des troupeaux bovins, ovins, porcins de la commune dans ordre croissant (<i>ex : 10 276 017</i>)</p>	<p>Identifie chaque cheptel bovin, porcin, ovin et caprin</p> <p>Tenue d'un registre d'étable (mouvement d'animaux écrits : naissance, sortie)</p>	<p>Etablissement De l'Elevage Régional Chambre régionale d'agriculture PACA</p> <p>Pas de pièces justificatives à déposer</p>
N° PACAGE	<p>N° à 9 chiffres constitué par :</p> <p>N° du département du siège de l'exploitation + N° d'ordre de dossier (<i>ex : 013 + n° d'ordre</i>)</p>	<p>Permet l'attribution des aides communautaires ; concerne l'ensemble des demandes d'aides compensatoires aux surfaces en céréales, protéagineux, oléagineux, oliviers, aux droits à primes bovines, ovines et caprines, aides forestières, légumes, vigne...</p>	<p>La DDTM ex DDA</p> <p>Pièces justificatives à fournir :</p> <p>* Pour personnes physiques : attestation d'affiliation à la MSA justifiant de la qualité de chef d'exploitation</p> <p>* Pour personnes morales : un extrait Kbis et un exemplaire des statuts</p>
<p>N° DE CASIER VITICOLE CVI Casier Viticole Informatisé, aussi désigné E.V.V Exploitation Viti-Vinicole</p>	<p>N° à 10 chiffres constitué par :</p> <p>- le n° VINIFLHOR -AGRIMER - suivi du chiffre « 0 » (<i>ex : 8916800680</i>)</p>	<p>Figure sur l'ensemble des déclarations liées à l'exploitation viticole : droit de plantation, arrachage, récolte, ...</p> <p>Regroupe l'ensemble des informations nécessaires aux contrôles exercés par la Direction des Douanes et Droits Indirects ; Direction Générale de concurrence, consommation et répression des fraudes, par VINIFLHOR et l'INAO</p>	<p>La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects au début de l'activité viticole sur demande directe de l'exploitant viticole.</p> <p>Remplir un formulaire de situation juridique de l'entreprise (titre de propriété, mode de jouissance, structure juridique de l'entreprise ...)</p>

Les différents numéros attribués à une entreprise agricole

Numéro	Forme	Objet	Qui le délivre ?
N° TVA intracommunautaire	N° constitué par : - Abréviation du pays FR, GB, ... - + N° SIREN	Depuis le 1 ^{er} /01/1993 : s'applique à toutes les acquisitions de biens meubles corporels effectuées à titre onéreux par un assujetti à la TVA, auprès d'un assujetti TVA ressortissant membre de l'Union Européenne (Art 256bis du CGI)	La Direction Générale des Impôts à partir des déclarations, accompagnées des options fiscales, auprès du CFE qui transmet au Centre Départemental des Impôts compétent
N° MSA 2 numéros	Deux numéros à distinguer : * N° de MSA ENTREP : n° d'identification de l'entreprise auprès de la MSA, constitué par : - Abréviations ENTREP, - + un N° de gestion interne à la MSA de 7 chiffres, dont les 2 premiers correspondent à la date de début d'activité de l'entreprise * N° d'assuré social : N° d'assuré de chaque chef d'exploitation et ayants droits pour les prestations sociales, constitué de 15 chiffres (sexe/année naissance/mois naissance/n° INSEE commune de naissance/n° code/clé)	Dès que l'exploitation atteint la ½ SMI (Surface Minimum d'Installation)	La Mutualité Sociale Agricole
N° d'EXPLOITATION	N° d'immatriculation des véhicules affectés à l'exploitation agricole	* Soit par demande sur papier libre du chef d'exploitation, * Soit par un imprimé. Joindre l'attestation de la MSA justifiant de son inscription en tant que chef d'exploitation ou cotisant solidaire	La Préfecture du département du siège d'exploitation Se réfère au n° RCS quand l'exploitation est sous forme sociétaire